

Sur le procédé

## ISOFLOC EU02 - Application par Insufflation ou projection humide en mur

**Famille de produit/Procédé** : Isolation thermique de mur en vrac des produits à base de ouate de cellulose

**Titulaire :**

**Société CELLAOUATE SAS**  
33 rue MARCELLIN BERTHELOT  
29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS  
Tél. : 02 98 88 48 78  
Email : [contact@cellaouate.com](mailto:contact@cellaouate.com)  
Internet : <https://cellaouate.com>

**Distributeur :**

**Société ISOFLOC AG**  
Soorpark  
9606 Bütschwil - SUISSE  
Tél. : +41 71 313 91 00  
Email : [info@isofloc.swiss](mailto:info@isofloc.swiss)  
Internet : [www.isofloc.swiss](http://www.isofloc.swiss)

### AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

**Groupe Spécialisé n° 20** - Produits et procédés spéciaux d'isolation

## Versions du document

Description	Rapporteur	Président
Extension commerciale au Document Technique d'Application n° 20/18-411_V4	CHERKAOUI Hafiane	SPAETH ELWART Yves

## Avis du Groupe Spécialisé

Compte tenu des engagements :

- de la société CELLAOUATE SAS de ne fournir à la société ISOFLOC AG, en vue de la commercialisation sous la dénomination ISOFLOC EU02 - Application par Insufflation ou projection humide en mur, que le procédé CELLAOUATE - Application par Insufflation ou projection humide en mur,
- de la société ISOFLOC AG, de ne distribuer sous l'appellation commerciale ISOFLOC EU02 - Application par Insufflation ou projection humide en mur, que le procédé CELLAOUATE - Application par Insufflation ou projection humide en mur que lui fournit la société CELLAOUATE SAS.

Le Groupe Spécialisé n° 20 - Produits et procédés spéciaux d'isolation de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques, a formulé sur le procédé ISOFLOC EU02 - Application par Insufflation ou projection humide en mur, le même Avis que celui formulé sous le n° 20/18-411\_V4 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par dénonciation de l'une des parties.

Le produit ISOFLOC EU02 est couvert par le certificat ACERMI n°24/D/154/1613.

L'assistance technique est assurée par la société ISOFLOC SA, sur demande à l'entreprise de mise en œuvre.

La société ISOFLOC SA met à disposition des applicateurs, des distributeurs et du grand public, un guide de pose rassemblant les consignes de mise en œuvre et les règles de sécurité incendie (disponible auprès du fournisseur ou par téléchargement sur le site [www.isofloc.fr](http://www.isofloc.fr)). Elle organise par ailleurs pour les mêmes publics des modules de formations comprenant un chapitre spécifique sur les risques incendie et les dispositions à prendre pour les éviter.